

GUIDE ACCUEIL ACCESSIBILITE FORMATION.

AVANT PROPOS : Une qualité d'accueil au service de tous.

Nous avons voulu vous apporter un accompagnement spécifique afin de répondre à vos besoins de formation et vous orienter le cas échéant vers d'autres structures.

Bien au-delà de la **loi accessibilité de 2015**, nous souhaitons vous apporter des réponses adaptées dans la limite de nos moyens humains et techniques.

La mise en accessibilité de nos locaux et de nos formations est une priorité et elle commence par une **démarche d'accueil** auprès des cinq grandes familles de handicap que sont **les handicaps auditifs, mentaux, moteurs, psychiques et visuels**.



Plan d'accueil accessibilité interne.

Accueil téléphonique.

Nos bureaux sont ouverts sur rendez vous **uniquement**.

Les demandes se font auprès de Caroline DUMONT au 06 62 50 75 86 tous les matins de 9H30 à 13H30 sauf le mercredi.

En dehors de ces créneaux, veuillez nous envoyer votre demande via notre site internet www.differencias.com formulaire contact.

Lors de votre première prise de contact, nous vous remercions de nous préciser si vous avez **un handicap connu** qui est important que nous connaissions **afin d'adapter notre offre et/ou notre pédagogie* le cas échéant**.

La sensibilisation des équipes.

Dans l'accueil téléphonique ou physique qui vous seront apportés, nous adapterons notre écoute et posture à votre handicap.



Savoir guider une personne mal entendants.

L'écrit sera utilisé pour communiquer avec vous.

Une formation d'initiation à la langue des signes est prévu dans nos plans de formation 2022.(contact CCI Côtes d'Armor)

Bonne pratique : « Parler en face à la personne sourde ou malentendante qui lit sur les lèvres, sans hausser le ton et sans gesticuler ni exagérer la prononciation. »



Savoir guider une personne aveugle.

Le dossier formation sera lu en intégralité à la personne souffrant d'un handicap visuel. Lors de votre venue en centre, **une personne viendra vous accueillir personnellement** ; elle vous fera une visite guidée des lieux.

Si votre formation se déroule dans un centre partenaire, nous acceptons la présence d'une personne pour vous guider sans frais supplémentaire.

Dans le cas d'un handicap visuel, nous nous engageons à vous enregistrer sur **support audio** la formation que vous suivrez ainsi qu'un rappel **du règlement intérieur et consigne de sécurité**.

DIFFERENCIAS

Bonne pratique : « Il est préférable de proposer votre bras pour guider la personne aveugle plutôt que de prendre le sien ».



Savoir guider une personne souffrant d'un handicap mental.

Nos formations durent en moyenne 3 jours et se déroulent en petit groupe (6/8 personnes en moyenne)

Dans le cadre de ces formations, sauf contre indications d'un référent handicap, nous pensons que nos formations sont adaptées à tous publics.

Concernant les formations plus longues, un rendez vous préalable avec votre référent est prévu afin de valider l'adaptation de nos outils pédagogiques, adapter le rythme et le format ou le cas échéant vous réorienter vers des organismes certifiés plus adaptés.

Bonne pratique : « Nos équipes ont conscience que vous pouvez être perturbés par un environnement bruyant, changeant et que vous ne connaissez pas »



Savoir guider une personne souffrant d'une mobilité réduite.

Au semestre, nous sommes en capacité de vous proposer l'ensemble de nos formations dans des lieux adaptés PMR : circulations, sanitaires, hébergements le cas échéant.

En fonction de votre handicap, une tablette, un enregistrement vous seront proposés.

Les affichages et consignes sont mis à hauteur pour permettre une vision et une lecture en position « debout » comme en position « assis ».

Elles sont situées à une hauteur inférieure à 2,20 mètres.

La taille des caractères est adaptée (15 millimètres pour la signalisation ; sinon 4,5 millimètres)

Bonne pratique générale : « Lorsque la personne handicapée est accompagnée, ne pas s'adresser à l'accompagnateur mais à la personne handicapée. Les consignes et le renseignement doivent être donnés aux deux personnes de la même manière. En cas de difficulté, c'est l'accompagnateur qui traduira ce qui doit l'être à la personne handicapée. »

DIFFERENCIAS

Organismes spécialisés dans notre région C.R.P. certifiés AFNOR

LA TOURMALINE

31 bd Salvador Allende
44800 SAINT-HERBLAIN
02 40 38 59 13
Sec-adm-crp.tou@ugecam.assurance-maladie.fr

LES HAUTS THEBAUDIÈRES

Les Hauts Thébaudières
BP 2229
44120 VERTOU
02 51 79 50 00
contact@thebaudiernes.org

UEROS Arceau Anjou

4 Rue de l'Abbé Frémond
49100 ANGERS
02 41 31 86 02
Fanny.patureau@arceau-anjou.fr

Autres informations et point d'accueil :

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr>

<https://www.agefiph.fr/>

<https://fagerh.fr>